

Conditions d'hébergement en famille d'accueil

1. Ce service est proposé aux étudiants qui suivent des Cours d'Espagnol pour étrangers organisés par le Centre de langues de l'Université de Cantabria.
2. L'hébergement chez une famille d'accueil dépendra de la disponibilité de familles durant les dates de réalisation des cours.
3. Les séjours chez les familles d'accueil seront au moins de 15 jours.
4. Le Centre de Langues paiera directement à la famille le montant correspondant au séjour minimum de 15 jours. Les frais de gestion de ce service représentent 10% de ce prix d'hébergement. Ce montant ne pourra en aucun cas être remboursé.
L'étudiant devra payer en avance le montant correspondant à un séjour minimum de 15 jours et aux frais de gestion. Ce paiement devra être effectué au moins 20 jours avant la date d'arrivée. Le Centre de Langues lui fera parvenir l'information concernant la famille d'accueil seulement à partir de la réception de la confirmation du paiement.
5. Le reste du montant du séjour sera payé par l'étudiant directement à la famille, à moins que celui-ci ait déjà été effectué totalement au moment de l'inscription ou de l'arrivée à Santander. Les deux parties se mettront d'accord pour la date et les modalités de paiement, mais il est habituel de payer au début de chaque semaine. C'est du moins ce qui a été conseillé aux familles.
6. L'hébergement est dans une chambre à usage individuel.
7. L'hébergement est en régime de pension complète. L'étudiant prendra le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner en famille. Il s'adaptera aux horaires de la maison et préviendra à l'avance s'il mange à l'extérieur. Les repas pris en dehors de la maison ne seront pas déduits du prix total par jour.
8. Le lavage et le repassage seront faits au moins une fois par semaine. Ce sera la même chose pour le changement de draps et draps de bain.
9. Pendant la période d'hébergement, les étudiants pourront avoir accès au logement à toute heure de la journée. À cette fin, ils pourront disposer d'un jeu de clés du domicile.
10. Ils pourront également disposer d'eau chaude 24h/24.
11. Attention médicale : Les étudiants devront être souscrits à une assurance maladie dans leur pays d'origine. En cas de besoin d'attention médicale, les frais seront payés par l'étudiant.
12. Les étudiants ne pourront pas effectuer des appels téléphoniques avec le téléphone du domicile. Cependant, ils pourront en recevoir en PCV avec l'accord de la famille.
13. Les visites d'amis dans le domicile ne sont pas autorisées, à moins que la famille exprime son accord au préalable.